

## ANNEXE E

### Formulaire de Rapport d'achèvement du projet

Numéro du FMV :	13073
Nom du Bénéficiaire :	<i>Ville de Lac-Brome</i>
Téléphone, télécopieur, courriel, et adresse de la personne-ressource principale :	<i>(450) 243-6111 p.230; <a href="mailto:lucy.edwards@ville.lac-brome.qc.ca">lucy.edwards@ville.lac-brome.qc.ca</a>; 30, chemin Lakeside, Lac-Brome.</i>
Date du rapport :	25-01-2019

#### État d'avancement du Projet

1. Veuillez résumer les activités terminées au moment de la préparation du rapport et les activités en cours, conformément à l'annexe A. **Note** : Si vous avez déjà présenté un Rapport d'étape du projet (dans le cas d'un projet à Contributions multiples), votre résumé devrait être basé sur les renseignements fournis dans votre précédent rapport.

Suivant les recommandations de l'étude de la firme BPR pour le compte des organismes Renaissance Lac Brome et OBV Yamaska, la Ville a procédé à un appel d'offres pour des services d'ingénierie concernant la production de plans et de devis ainsi que la surveillance de travaux pour l'installation de quatre (4) dispositifs de traitement des eaux de ruissellement acheminés vers le Lac Brome basés sur les concepts d'ingénierie développés dans le document intitulé « Étude de faisabilité pour réduire les apports en phosphore dans le bassin versant du Lac Brome : Essais sur le terrain », révision n° 1, du 10 décembre 2013. Les quatre (4) dispositifs du mandat sont les suivants : Projet Conférence 1, Projet Pine Elson, Projet Domaine Brome et Projet Conférence 2.

Le projet Conférence 1 visait à aménager des seuils empierrés le long du fossé est de la rue Conférence ainsi qu'un marais filtrant. Les plans et devis ont été produits le 26 novembre 2014. Les travaux ont été effectués entre le 18 et le 20 novembre 2015 par l'équipe technique de la Ville de Lac-Brome.

Le projet Pine Elson visait à aménager une noue végétalisée, une aire de rétention et un jardin d'eau à l'intersection des rues Pine et Elson. Les plans et devis ont été produits le 28 décembre 2015. Les travaux ont été effectués entre le 1<sup>er</sup> et le 8 septembre 2016 ainsi que les 27 et 28 septembre 2016 par un entrepreneur qualifié mandaté par la Ville.

Le projet Domaine Brome visait à aménager une canalisation perforée (fossé comblé) et un jardin d'eau à l'endroit du fossé Domaine Brome. Les plans et devis ont été produits le 6 octobre 2016. Les travaux ont été effectués entre le 3 et le 14 novembre 2016 par l'équipe technique de la Ville de Lac-Brome.

Le projet Conférence 2 visait à aménager un bassin de sédimentation et une aire de filtration (marais filtrant) entre l'exutoire du fossé de la rue Conférence et le Lac Brome, près du sentier pédestre. Le dispositif, étant localisé en milieu humide et en bande riveraine du Lac Brome, est assujéti à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Les plans et devis ont été produits pour fins d'autorisation au MDDELCC le 8 septembre 2016.

Le projet prévoit également un suivi de la qualité de l'eau par l'organisme Renaissance Lac Brome selon un protocole défini ainsi qu'une sensibilisation citoyenne par la Ville à partir du printemps 2019.

2. Des modifications importantes ont-elles été apportées ou sont-elles prévues quant à l'étendue ou au coût du Projet décrits dans l'Accord ou dans un Rapport d'étape du projet qui a déjà été présenté (le cas échéant)? Dans l'affirmative, veuillez indiquer la façon dont l'étendue changera et, de manière générale, l'incidence de ces modifications sur les **avantages environnementaux** que vous souhaitez obtenir et le budget visé (c'est-à-dire, augmentation ou baisse; nul besoin de quantifier).

Étant donné que le projet Conférence 2 est assujéti à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), une demande de certificat d'autorisation datée du 24 octobre 2016 a été déposée au MDDELCC le 27 octobre 2016 pour fins d'autorisation. Dans son dernier avis daté du 22 août 2018, le MDDELCC demande le retrait de l'aire de filtration, partie intégrante du projet nécessaire à l'atteinte des objectifs environnementaux. Le projet tel que présenté est officiellement fermé.

Le dispositif tel que conçu et dessiné répond aux exigences environnementales et sociales du projet global. Certaines contraintes physiques reliées au site imposent la relocalisation du système de traitement des eaux de ruissellement sur le territoire de la Ville de Lac-Brome.

3. À quelle date prévoyez-vous achever le Projet (mois/année)? S'agit-il de la Date d'achèvement du projet indiquée à l'article 2 de l'Accord?

Tous les travaux de planification et d'aménagement sont terminés et pour Conférence 2, ils n'auront pas lieu. La date de la fin de l'aménagement final est le 14 novembre 2016. Un suivi sous forme d'échantillonnage sera toutefois nécessaire et il aura lieu sur trois ans. Il débutera en 2019 et terminera trois ans plus tard, soit en novembre 2022. Ce devrait donc être la date d'achèvement du projet.

### Leçons apprises jusqu'à présent

1. Avez-vous commencé à implanter une nouvelle technologie ou une nouvelle approche (p. ex. la comptabilisation du coût complet)? Avez-vous jusqu'à présent constaté des avantages ou des inconvénients à cet égard?

L'aménagement des dispositifs aux trois sites est complété et outre l'échantillonnage, le projet est complété. Il n'y a pas eu de nouvelle technologie ou de nouvelle approche employées.

2. Quels obstacles avez-vous rencontrés jusqu'à présent, et quelles solutions avez-vous adoptées pour les surmonter?

Sur le plan technique, la principale difficulté en lien avec la conception repose sur le choix des sites. J'aurais opté pour que l'analyse et la conception soient effectuées par la même firme. BPR et RLB ont possiblement noté un potentiel intéressant en choisissant précisément ces lieux, mais la conception ALPG et Ville a rencontré des contraintes physiques et sociales non mentionnées dans le rapport d'analyse.

### Contraintes physiques des sites :

Conférence 1 – Empierrements prévus sur le roc. Il y a eu une réduction de la longueur des travaux, mais l'aménagement d'un bassin de sédimentation/filtration annexé.

Pine Elson – Présence abondante de phragmite. Profilage des talus nécessaire dans le jardin d'eau avant la plantation.

**Commented [A01]:** Dans les faits, la date d'achèvement du Projet est le 29 août 2018 lorsque la Ville prends la décision de mettre fin au projet par le retrait du dispositif Conférence II au projet Global.

Les dispositifs ont tous été aménagés en automne. Les plantations qui sont une part intégrante des systèmes ont eu lieu au printemps suivant les travaux.

**Commented [A02]:** La Ville à fait faire les travaux en régie interne en ayant l'objectif de développer son expertise , principalement au niveau des travaux publics

Domaine Brome – Installation du tuyau sur le roc et plantation sous une importante canopée. Une coupe d'arbres, l'élagage et l'élargissement du fossé furent nécessaires pour l'implantation du système.

Conférence 2 – Aménagement d'un bassin de sédimentation dans un milieu humide. Le bassin a été déplacé à l'intérieur de la bande riveraine du lac afin d'augmenter son pouvoir de filtration et de décantation.

#### Contraintes sociales des sites :

Conférence 1 – Aménagement du bassin de sédimentation sur une propriété privée. Arpentage et entente notariée entre la Ville et le propriétaire riverain.

Pine Elson – Présence de nombreux exutoires de drainage privés. Réaménagement des exutoires de drainage des résidences par l'entrepreneur mandaté.

Domaine Brome – Aménagement du jardin d'eau et coupe d'arbres sur des propriétés privées. Arpentage et ententes notariées entre la Ville et les propriétaires riverains.

Conférence 2 – Aménagement d'un bassin de sédimentation sur une propriété privée. Le bassin a été déplacé à l'intérieur du lot appartenant à la Ville.

3. Si vous deviez planifier de nouveau ce type de projet, à la lumière de votre expérience actuelle, que feriez-vous de différent?

Il faudrait opter pour que l'analyse et la conception soient effectuées par la même firme. BPR et RLB ont possiblement noté un potentiel intéressant en choisissant précisément ces lieux, mais la conception ALPG et Ville a rencontré des contraintes physiques et sociales non mentionnées dans le rapport d'analyse.

Les communications avec les propriétaires des terrains où ont eu lieu les aménagements auraient pu se faire plus d'avance. Ce fut le cas pour le site Conférence 2, où une partie de l'aménagement était prévue sur la propriété d'un citoyen. Il y a eu échec des négociations pour créer une servitude et il a donc fallu trouver un nouvel emplacement. Pour ce nouvel emplacement, un certificat d'autorisation du MELCC était requis et celui-ci fut refusé, ce qui a entraîné la fermeture du projet pour ce site. Une meilleure communication entre la Ville de Lac-Brome, le consultant (ALPG), Renaissance lac Brome, les propriétaires touchés par les travaux et le MELCC aurait pu permettre la réalisation de Conférence 2.

Il y a aussi eu une difficulté au niveau de la prise en note des heures travaillées par les employés des travaux publics de la Ville pour les sites Domaine-Brome et Conférence 1. Il y a eu perte de la feuille de temps des employés ce qui a entraîné une difficulté de comptabiliser les heures travaillées par les employés et donc de calculer cette dépense en salaire pour la Ville. Toutefois, le consultant qui surveillait le chantier avait noté les heures passées sur le chantier, ce qui a permis de calculer les heures travaillées par les employés.

Pour la durée du projet, les ressources humaines peuvent changer. Ce fut le cas pour la Ville, alors que le chargé de projet est tombé en congé de maladie à l'automne 2017 et il l'est encore à cette date. Au moment du dépôt de cette demande de subvention, la responsable du département, Lucy Edwards, pour lequel travaille le chargé de projet, est aussi en congé de maladie. Plusieurs employés devraient donc être informés du dossier. Les informations nécessaires au suivi du dossier devraient être transmises à plusieurs employés pour s'assurer du bon déroulement du projet.

**Commented [A03]:** Plus ou moins... Le MELCC était favorable au projet mais dans l'optique où le projet vise une sensibilisation des citoyens au respect des bonnes pratiques environnementales, le MELCC s'est vu l'obligation d'exiger que le dispositif soit implanté à l'extérieur de la bande riveraine du Lac. Il y avait un flagrant paradoxe entre « LES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES et AUTORISER DES TRAVAUX EN BANDES RIVERAINES ».

**Commented [A04]:** Je ne pense pas. Le choix du site est à mon avis le seul responsable de l'échec du projet et DÈS le départ j'en avais fait mention –idem pour les 3 autres sites. Tommy avait tenté tant bien que mal de changer les sites de place mais sans succès.

4. Avez-vous un chargé de projet qui a joué un rôle clé dans le Projet jusqu'à présent? Dans l'affirmative, veuillez préciser son nom, son titre et ses coordonnées, et décrire son rôle dans le Projet.

Pour la Ville de Lac-Brome, l'inspecteur en environnement Tommy Cioc était le chargé de projet. Il a énoncé et précisé les objectifs du projet. Il a identifié les retombées sociales du projet. Il a participé à l'appel d'offres pour mandater un consultant. Il a déterminé le mandat du consultant. Il a vu à assurer la communication entre les différentes parties prenantes du projet. Il a lu et accepté les plans et devis proposés par le consultant. Il a effectué le suivi du déroulement du projet. C'est toutefois présentement Lucy Edwards, responsable du département de gestion du territoire et de l'environnement, qui mène le projet.

30, chemin Lakeside, Lac-Brome, QC, J0E 1V0; (450) 243-6111

5. Si quelqu'un entreprenait un projet similaire dans une autre collectivité, quels conseils lui donneriez-vous?

Mieux s'entendre lors de la phase de planification du projet sur les sites où il serait le plus efficace pour mener le projet. Une fois que les sites sont déterminés, communiquer dès ce moment avec les propriétaires touchés pour s'assurer de leur collaboration. Pour chacun des parties impliquées, s'assurer qu'il y ait un chargé de projet et une deuxième personne, une personne ressource, informée du projet et qui peut assurer la relève et les communications advenant l'absence du chargé de projet.

#### Photos et documents

La FCM intègre des photos du Projet et des liens vers les documents du Projet aux études de cas du FMV, au contenu de son site Web et à d'autres documents d'information.

1. Indiquer et joindre tous les documents produits dans le cadre du Projet jusqu'à présent qui pourraient servir à d'autres collectivités, comme les listes de vérification, les trousseaux d'outils, les directives, les règlements, les vidéos ou les brochures d'information. Si les documents sont disponibles sur votre site Web, indiquez-en simplement les liens.

Par exemple, un projet de compteurs d'eau pourrait entraîner l'adoption d'un règlement municipal sur la consommation d'eau, ou la création d'une série de brochures d'information ou de vidéoclips en ligne à l'intention des citoyens sur les moyens de réduire la consommation.

2. Joindre des photos de haute qualité du Projet, si vous en avez, en y incluant si possible celles de personnes en action. Les photos doivent être en format JPEG ou TIFF et compter au moins 300 ppp (la résolution peut atteindre 10 Mo/10 000 Ko, mais ne peut être inférieure à 1 Mo/1 000 Ko). Pour chaque photo, prière de fournir les éléments suivants :
  - a) une description du sujet;
  - b) une mention de source identifiant le propriétaire des droits d'auteur sur la photo, ainsi que le photographe (p. ex. © 2010, Ville d'Ottawa/Jean-Paul Tremblay);
  - c) une formule de consentement signée par les personnes figurant sur la photo autorisant la FCM à utiliser ces images. **Veuillez demander à l'agent de projet du FMV un formulaire de consentement à l'utilisation de photos par la FCM.**

**Commented [A05]:** Il a déterminé le mandat de tous les sous-traitants (arpentage, entrepreneur, consultants) et fait le suivi des communications entre les personnes impliquées (riverains, RLB, consultants, autorités municipales, travaux publics, ...)

**Commented [A06]:** Un analyse de faisabilité du projet plus élaborée et ce dès la phase préparatoire. Déjà explorer les possibilité avec le MELCC et les Riverains avant de conclure un projet.